# Formulaire permettant de demander un subside pour du stationnement vélo dans les hôpitaux, universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts de Wallonie.

## Informations générales et cadre réglementaire

* [mobilite.wallonie.be](https://mobilite.wallonie.be/cms/render/default/fr/sites/mobilite/home/outils/appels-a-projets.html)
* [Décision du Gouvernement wallon du 27 septembre 2023 approuvant le lancement d’un appel à projets pour la mise en œuvre de dispositifs de stationnement vélo dans les hôpitaux, universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts de Wallonie.](https://mobilite.wallonie.be/files/default/sites/mobilite/files/velo/Subside-stationnement-202310/GW-Approbation%20lancement%20AAP%20stationnement%20v%C3%A9lo.pdf)
* [Circulaire relative à l’« Appel à projets pour la mise en œuvre de dispositifs de stationnement vélo dans les hôpitaux, universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts de Wallonie ».](https://mobilite.wallonie.be/files/default/sites/mobilite/files/velo/Subside-stationnement-202310/Circulaire%20AAP%20stationnement%20v%C3%A9lo-202310.pdf)

## Les organismes concernés

L’ensemble des sites wallons des hôpitaux repris sur la liste du SPF Santé publique, ainsi que l’ensemble des sites wallons des universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts reprises sur les listes de l’ARES peuvent introduire une demande de subside via le présent formulaire.

Une demande de subside correspond à un seul site. Les organismes demandeurs peuvent introduire autant de demandes qu’ils possèdent de sites en Wallonie.

## Recommandations et bonnes pratiques en matière de stationnement vélo

* La « [Cémathèque n°46 - Stationnement vélo et projet immobilier. Bonnes pratiques](http://mobilite.wallonie.be/files/eDocsMobilite/Centre%20de%20doc/CeMath%C3%A8que/cematheque46.pdf) » éditée par le SPW Mobilité et Infrastructures.
* Les fiches « [Stationnement des vélos en et hors voirie](https://ravel.wallonie.be/files/pdf/Documentation/Amenagements_cyclables/Fiche_stationnement_velo_mai2016.pdf)» réalisées par le SPW Mobilité et Infrastructures.
* Le « [Vademecum n°7 "- Stationnement Vélo](https://mobilite-mobiliteit.brussels/sites/default/files/vm_7-stationnement-velo-web.pdf) » édité par nos collègues de Bruxelles Mobilité.
* Les « [Guides aménagement des parkings vélo au sein des écoles](https://professionnels.provelo.org/conseils/guide-damenagement-des-parking-au-sein-des-ecoles/)» réalisés par Bruxelles Mobilité et Pro Velo.

Pour estimer le montant de vos investissements en matière de parking vélo, vous pouvez vous aider notamment du calculateur suivant : <https://www.monparkingvelo.be/estimation>.

## Procédure

Les organismes demandeurs ont jusqu’au 10 novembre 2023 inclus pour introduire leur demande de subside, par mail à l’adresse wallonie.cyclable@spw.wallonie.be. Les dossiers comprendront, sous peine d’irrecevabilité :

* Le présent formulaire de demande complété et signé numériquement (format PDF) ;
* Un relevé d’identité bancaire (RIB) signé par la banque émettrice ;
* Un reportage photographique ;
* Un plan d’implantation ;
* Un document présentant la situation actuelle et les perspectives en matière de stationnement vélo, justifiant la demande de subside (nombre et type d’équipements) et exposant la stratégie du demandeur pour faire connaître, mettre en valeur et maximiser l’utilité des investissements (format PDF) ;
* Une note établissant que les démarches urbanistiques éventuellement requises ont été investiguées. Les règles urbanistiques pouvant diverger selon les situations rencontrées, il convient en effet de s’assurer auprès de l’autorité compétente de la nécessité ou non d’obtenir un permis pour les installations envisagées (format PDF).

En cas de fichiers trop volumineux, le demandeur pourra parallèlement recourir à un service de transfert de fichier adéquat (type WeTransfer ou autre).

## Identification du demandeur

|  |  |
| --- | --- |
| Dénomination |  |
| Numéro d’entreprise |  |
| Forme juridique |  |
| Adresse du siège social |  |
| Code postal |  |
| Localité |  |

## Coordonnées bancaires (compte sur lequel le subside sera versé le cas échéant) :

|  |  |
| --- | --- |
| IBAN |  |
| BIC |  |

Attention : un **relevé d’identité bancaire** (RIB) signé par la banque émettrice devra être joint au dossier de demande de subside, sous peine d’irrecevabilité.

## Type d’organisme demandeur

|  |
| --- |
| Hôpital*Cocher la case correspondante* |
| Hôpital soumis au contrôle public |  |
| Hôpital non soumis au contrôle public |  |

|  |
| --- |
| Enseignement supérieur*Cocher la case correspondante parmi les trois premières et remplir la dernière case* |
| Université |  |
| Haute école |  |
| Ecole supérieure des arts |  |
| Pouvoir organisateur |  |

## Personne habilitée à représenter l’organisme dans le cadre de la présente demande de subside

|  |  |
| --- | --- |
| Nom |  |
| Prénom |  |
| Fonction |  |
| Téléphone |  |
| Adresse mail |  |

## Site concerné par la présente demande de subside

|  |  |
| --- | --- |
| Dénomination |  |
| N° unité d’établissement |  |
| Adresse du site |  |
| Code postal |  |
| Localité |  |

## Dispositifs pour lesquels vous demandez un subside

Pour estimer le montant des investissements concernés, vous pouvez vous aider notamment du calculateur : <https://www.monparkingvelo.be/estimation>.

Pour estimer le montant du subside auquel vous pourriez prétendre, vous pouvez utiliser nos feuilles de calcul téléchargeables sur : <https://mobilite.wallonie.be/files/default/sites/mobilite/files/velo/Subside-stationnement-202310/Estimatif%20subside.xlsx>.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Nombre d’emplacements vélo** | **Montant estimé des investissements TTC** |
| Arceaux vélo type U renversé |  |  |
| Arceaux vélo type Gand |  |  |
| Box vélo |  |  |
| **TOTAL** |  |  |
|  | **Nombre de dispositifs** | **Montant estimé des investissements TTC** |
| Bornes de réparation vélo |  |  |

|  |
| --- |
| **Montant total estimé des investissements TTC** |
|  |

## Autres éléments d’information (en vue de prioriser les demandes en cas d’insuffisance du budget)

|  |
| --- |
| Présence d’un·e Mobility Manager *Cocher la case correspondante* |
| Mobility Manager : moins d’1/2 temps |  |
| Mobility Manager : 1/2 temps au moins |  |
| Mobility Manager : temps plein |  |
| Pas de Mobility Manager |  |

|  |
| --- |
| Label Tous vélo-actifs*Remplir les deux premières cases ou cocher la dernière* |
| Année du label pris en considération (2022 ou 2021 si pas de label 2022) |  |
| Nombre d’étoiles obtenues |  |
| Pas de label obtenu |  |

|  |
| --- |
| Plan d’actions cyclable (répondre uniquement si pas de label Tous vélo-actifs)*Remplir la première case ou cocher la seconde* |
| Année du Plan d’action cyclable |  |
| Pas de plan d’action cyclable |  |

|  |
| --- |
| Challenge Mobilité de la Semaine de la Mobilité*Cocher la ou les case(s) correspondante(s)* |
| Participation en 2023 |  |
| Participation en 2022 |  |
| Participation en 2021 |  |
| Participation en 2020 |  |
| Participation en 2019 |  |
| Aucune participation |  |

|  |
| --- |
| Actions de promotion du vélo lors de la Semaine de la Mobilité 2023 (répondre uniquement si aucune participation au Challenge Mobilité)*Remplir les cases correspondantes parmi les cinq premières ou cocher la dernière* |
| Action 1 |  |
| Action 2 |  |
| Action 3 |  |
| Action 4 |  |
| Action 5 |  |
| Aucune action |  |

## Déclaration sur l’honneur

Nom :

Prénom :

Autorisé légalement à représenter l’organisme demandeur, déclare :

* Avoir pris connaissance des conditions de l’appel à projets ;
* Être informé que l'Administration peut, dans un délai de 5 ans à compter de la liquidation du montant de la subvention, vérifier l'authenticité des informations fournies et réclamer, le cas échéant, le remboursement du montant de la subvention.

L’organisme demandeur s’engage à respecter les engagements et conditions prévus dans l’appel à projets, et est conscient qu’une déclaration fausse ou erronée peut entraîner le rejet de la demande ou l'obligation de rembourser la subvention indûment perçue. Il est également conscient que la présente demande ne garantit en rien l’octroi d’une subvention, la décision finale revenant au Gouvernement wallon.

Date :

Nom :

Prénom :

Signature (+ cachet éventuel) :

## Protection de la vie privée

Comme le veut le Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous signalons que :

* les données que vous fournissez en complétant le formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
* ces données seront transmises exclusivement au service du Gouvernement wallon en charge de la démarche qui est identifié dans le formulaire ;
* vous pouvez avoir accès aux données à caractère personnel vous concernant qui sont éventuellement détenues par le Service public de Wallonie en introduisant une demande via le formulaire « Demande de droit d'accès à mes données personnelles » ;
* vous pouvez exercer le droit à la rectification de vos données en vous adressant aux administrations du Service public de Wallonie avec lesquelles vous êtes en contact ;
* les droits à l'effacement des données, à la limitation du traitement et à l'opposition au traitement ne peuvent s'exercer que dans certains cas spécifiques et limités vis-à-vis des autorités publiques. L'administration du Service public de Wallonie avec laquelle vous êtes en contact, vous précisera si l'exercice de tels droits est possible pour le traitement concerné.

## Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?

1. **Introduire un recours interne à l'administration.**

*Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.*



SPW Mobilité et Infrastructures – Direction de la Planification de la Mobilité

Boulevard du Nord 8, 5000 Namur

Mail : mobilite@spw.wallonie.be

<https://spw.wallonie.be/guide/guide-services/139806>

1. **Adresser une réclamation auprès du Médiateur.**

*Si, au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration, vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.*

Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur

Tél. gratuit **0800 19 199**

<http://www.le-mediateur.be>